

Le CT SNA SE du 21 novembre doit aborder, entre autres, l'organisation du travail et les droits à absences de 2023.

Coup de théâtre : alors que les négociations avaient abouti, l'administration a fait volte-face dans le week-end et a envoyé des documents de travail non conformes aux discussions.

Cette attitude, inacceptable tant sur la forme que sur le fond, ne saurait être cautionnée. Le SNICTA appelle à un sursaut et exige, conformément aux discussions, que :

- ☺ les jours blancs nécessaires pour le MIPIM soient récupérés par des jours bleus en octobre ;
- ☺ la durée de la période bleue soit préservée compte-tenu de la restriction à 20 % existant à Nice en période rouge (notons que celle-ci n'est pas remise en cause et est reconduite, TDS XP inclus, quasi à l'identique de 2022).

En outre, l'administration souhaite ouvrir un GT Capa pour traiter les droits à absences en période bleue. Si le SNICTA ne peut s'opposer à une volonté de travailler, il invite l'administration à ne pas tout mélanger et à plutôt se concentrer sur : une position de la DSNA sur la reprise à long terme de Toulon, la hausse du BO en conséquence, la coordination de Cannes pendant le MIPIM, le GPM, le Festival de Cannes, et plus largement la période estivale



L'attitude de l'administration est inacceptable compte tenu des efforts des contrôleurs niçois en matière d'organisation du travail, d'adaptation du calendrier des droits à absences, de reprise de Toulon sans visibilité sur les intentions de la Marine et de la DSNA, qui plus est dans contexte de sous-effectif et d'enjeux techniques et de coordination à venir liés à la mise en place de *4-Flight* à Aix. Le SNICTA défendra les contrôleurs et enjoint l'administration à corriger immédiatement le tir.